

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2021)
Heft: 36

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Brevet de géomètre – l’italien testé comme langue d’examen

Jusqu’à présent, une personne désireuse d’obtenir le brevet d’ingénieur géomètre ne pouvait passer l’examen d’Etat qu’en allemand ou en français. L’Office fédéral de la culture (OFC) avait du reste estimé cette pratique compatible avec la loi sur les langues. Bon nombre de candidats de langue italienne se sentaient toutefois désavantagés. Aussi, la Commission des géomètres a décidé, en avril 2021, de proposer les questions des épreuves de l’examen en italien un an sur deux – à titre d’essai dans un premier temps.

La question des langues d’examen à l’examen d’Etat pour l’obtention du brevet fédéral d’ingénieur géomètre, est revenue sur le tapis à maintes reprises au cours des dernières décennies. La règle suivante a prévalu jusqu’alors: les questions posées lors des épreuves orales et écrites de l’examen étaient formulées en allemand et en français. Les candidats italophones pouvaient répondre dans leur langue maternelle si ce souhait était formulé.

Cette pratique a été examinée en mars 2021 par l’Office fédéral de la culture (OFC) dans le cadre de l’interprétation de la loi sur les langues dans le contexte des langues d’examen. Dans l’avis délivré, l’OFC a conclu que la solution adoptée jusqu’ici par la Commission fédérale des ingénieurs géomètres («Commission des géomètres») était parfaitement compatible avec la loi sur les langues¹.

«En vertu de l’art. 3 LLC, les mêmes droits et la même valeur sont accordés aux quatre langues nationales que sont l’allemand, le français, l’italien et le romanche (FF 2006 8505, p. 8513). Il est toutefois admis que des règles dérogatoires peuvent prévaloir pour l’utilisation des langues officielles dans certains domaines, notamment en ce qui concerne les langues d’enseignement et d’examen (Biaggini Giovanni, BV Kommentar OFK, 2. Aufl., 2007, Art. 70 N 3).» La pratique en vigueur jusqu’à présent relevait donc des «règles dérogatoires prévalant dans certains domaines», à l’instar par exemple de celles fixées par l’ETH Zurich et l’EPF Lausanne en matière de langues d’examen (cf. encadré). Il a par ailleurs été estimé que la charge constituée par les mesures à prendre, tant d’ordre institutionnel que financier et organisationnel, était disproportionnée, au vu du faible nombre de candidats de langue maternelle italienne.

Les règles en vigueur à l’ETH Zurich et à l’EPF Lausanne

- A l’ETH Zurich, les contrôles des acquis se déroulent dans la langue dans laquelle les cours sont dispensés. Par langue d’enseignement, l’ETH entend aussi bien la langue dans laquelle le cours est dispensé que celle dans laquelle le contrôle des acquis associé à lieu. L’allemand et l’anglais sont donc considérés comme des langues d’enseignement. Le français l’est aussi dans certaines filières spécifiques, tout comme l’italien pour la remise de contrôles des acquis et dans le cadre d’exercices et de travaux pratiques. Il n’y a cependant pas de droit légitime à recourir à ces deux dernières langues nationales; le contrôle des acquis d’un cours dispensé en allemand ou en anglais ne peut être remis en français ou en italien que si l’examinateur y consent.
- A l’EPF Lausanne, le français a valeur de langue officielle, même si les cours peuvent aussi bien être dispensés en français qu’en anglais; les cours de mathématique et de physique peuvent également être proposés en allemand.

C’est donc pour tendre la main aux candidats italophones que la Commission des géomètres a décidé, en avril 2021, de proposer en plus les questions posées lors des épreuves de l’examen en italien, un an sur deux. Le premier essai aura lieu lors de la session 2022 de l’examen d’Etat.

La Commission des géomètres vise ici un double objectif: mieux tenir compte de la diversité linguistique dans notre pays et susciter un regain d’intérêt pour le brevet fédéral parmi les ingénieurs géomètres de langue italienne.

Georges Caviezel, ing. géom. brev.
Président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres
geometerkommission@swisstopo.ch

¹ Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (loi sur les langues, LLC, RS 441.1)

In italiano alla patente di geometra – una proposta sul banco di prova

Finora, le lingue dell'esame di Stato per l'ottenimento della patente di ingegnere geometra erano il tedesco e il francese. Questa pratica era giudicata dall'Ufficio federale della cultura (UFC) giuridicamente compatibile con la legge federale sulle lingue nazionali. Poiché tuttavia molti candidati di lingua italiana si sentivano svantaggiati, la Commissione dei geometri ha deciso nell'aprile 2021 di mettere a disposizione in futuro le domande d'esame anche in italiano ogni due anni – inizialmente solo a titolo sperimentale.

La questione delle lingue d'esame all'esame di Stato per il conseguimento della patente federale di ingegnere geometra è sorta a più riprese nel corso degli ultimi decenni. Finora, le domande dell'esame scritto e orale erano presentate in tedesco e francese. Su richiesta, i candidati di lingua italiana potevano rispondere nella loro lingua madre.

Questa pratica è stata esaminata dall'Ufficio federale della cultura UFC nel marzo del 2021 nell'ambito dell'interpretazione della legge sulle lingue nazionali in relazione alla lingua d'esame. Nella sua presa di posizione, l'UFC ha concluso che la pratica precedente della Commissione federale degli ingegneri geometri (la «Commissione dei geometri») è giuridicamente compatibile con la legge sulle lingue nazionali¹.

«Con riferimento all'art. 3 LLing, le quattro lingue nazionali tedesco, francese, italiano e retoromanzo sono per principio considerate paritetiche e di pari valore (FF 2006 8229, p. 8985). Tuttavia, è riconosciuto che regole diverse possono essere applicate all'uso delle lingue ufficiali in alcuni ambiti della vita, ad esempio la lingua di insegnamento o di esame (Biaggini Giovanni, BV Kommentar OFK, 2. ed., 2007, art. 70 N 3).» La pratica precedente era considerata come una «regolamentazione discordante in alcuni ambiti di vita», ad esempio, per quanto riguarda le lingue d'esame, i regolamenti dei Politecnici federali di Zurigo e di Losanna (vedi riquadro). Inoltre, è stato sostenuto che, per un numero così esiguo di candidati di lingua italiana, il carico di lavoro per le misure istituzionali, finanziarie e organizzative sarebbe stato troppo grande e quindi sproporzionato.

I regolamenti dei Politecnici federali di Zurigo e Losanna

- *Al PF di Zurigo, le valutazioni delle prestazioni vengono effettuate nella lingua in cui viene letta l'unità del corso. Con lingua di insegnamento, il Politecnico intende sia la lingua in cui viene letta l'unità del corso che la lingua in cui viene effettuata la relativa valutazione delle prestazioni. Le lingue d'insegnamento sono quindi il tedesco e l'inglese, in alcuni programmi di studio selezionati anche il francese e, per le valutazioni delle prestazioni, nelle esercitazioni e nei praticantati, anche l'italiano. Tuttavia, non vige alcun diritto legale alle lingue nazionali francese e italiano; la valutazione delle prestazioni di un'unità di corso letta in tedesco o inglese può essere fatta in francese o in italiano solo con il consenso dell'esaminatore.*
- *All'EPF di Losanna, il francese è considerato la lingua ufficiale, con corsi tenuti sia in francese che in inglese; per i corsi di matematica e fisica, il tedesco può essere offerto a titolo opzionale.*

Al fine di venire incontro ai candidati di lingua italiana, la Commissione dei geometri ha deciso, nell'aprile del 2021, di presentare le domande d'esame anche in italiano, ogni due anni, a titolo sperimentale. Ciò avverrà per la prima volta in occasione dell'esame di Stato del 2022.

La Commissione dei geometri spera che questo renda maggiore giustizia alla diversità linguistica del nostro Paese e attiri più candidati di lingua italiana verso la patente federale di ingegnere geometra.

Georges Caviezel, ing. geom. patentato
Presidente della Commissione federale degli ingegneri geometri
geometerkommission@swisstopo.ch

¹ Legge federale sulle lingue nazionali e la comprensione tra le comunità linguistiche (Legge sulle lingue, LLing, RS 441.1)

Arrivées au sein du domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales»

Arrivées

Le domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales» souhaite la bienvenue à son nouveau collaborateur, Roland Hermann.

Roland Herrmann



Formation (titre): Ingénieur civil HES
Funktion: Coordinateur de
projet GeoBIM
Date d'arrivée: 1^{er} août 2021

Domaine d'activité

Roland Herrmann nous rejoint dans l'objectif de développer la thématique GeoBIM. Ayant travaillé de nombreuses années dans le domaine de la construction, il va nous permettre de créer des ponts entre les données BIM et les données SIG. Il travaillera en étroite collaboration avec le Service Center GIS et armasuisse Immobilier. Dans un premier temps et très concrètement, Roland va contribuer à la mise en oeuvre de projets pilotes identifiés par armasuisse Immobilier. Il va sur le long terme définir les besoins en accompagnement et en infrastructure liés au GeoBIM pour optimiser la gestion du patrimoine immobilier des entités de la Confédération.

Départs

31 août 2021

Huriel Reichel, stagiaire
Jor Fergus Dal, stagiaire

Nous souhaitons plein succès à Huriel et Fergus et formons des vœux pour leur avenir.

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern

Du changement parmi les responsables des services cantonaux du cadastre



Canton de Schwyz

Gabriella Zanetti, ing. géom. brev., géomètre cantonal et cheffe du Service «Amt für Geoinformation» du canton de Schwyz, a pris sa retraite le 30 juin 2021.

La fonction de géomètre cantonal est reprise par Reto Jörimann, ing. géom. brev., depuis le 1^{er} juillet 2021. La collaboration entre les cantons de Zug et de Schwyz dans le domaine de l'activité des géomètres cantonaux est réglée par un accord administratif.

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern

Circulaires et Express: dernières publications

Circulaires

qui apportent des précisions importantes relatives à des prescriptions juridiques applicables à l'échelon national

Date	Thème
► 28.04.2021	<i>Circulaire Cadastre RDPPF 2021/01</i> Instruction «Modèle-cadre pour le cadastre RDPPF» – Modification du 15 avril 2021
► 28.04.2021	<i>Circulaire Cadastre RDPPF 2021/02</i> Instruction «Cadastre RDPPF: DATA-Extract» – Modification du 15 avril 2021
► 28.04.2021	<i>Circulaire Cadastre RDPPF 2021/03</i> Instruction «Cadastre RDPPF: Service Web RDPPF (appel d'un extrait)» – Modification du 15 avril 2021
► 28.04.2021	<i>Circulaire Cadastre RDPPF 2021/04</i> Instruction «Cadastre RDPPF: Contenu et graphisme de l'extrait statique» – Modification du 15 avril 2021
► 11.06.2021	<i>Circulaire Cadastre RDPPF 2021/05</i> Instruction «Cadastre RDPPF: Procès-verbal de réception relatif à la poursuite du développement 2023»
► 05.07.2021	<i>Circulaire MO 2021/01</i> Révision partielle de la directive sur la saisie des bâtiments dans la mensuration officielle et le Registre fédéral des bâtiments et des logements
► 20.07.2021	<i>Circulaire Cadastre RDPPF 2021/06</i> Instruction «Cadastre RDPPF: Dispositions juridiques, bases légales et informations supplémentaires» du 7 juillet 2021 (Etat le 1 ^{er} août 2021)

Express

qui donnent des informations générales ou qui accompagnent des enquêtes

Date	Thème
► 09.03.2021	<i>Cadastre RDPPF Express 2021/02</i> Evaluation du cadastre RDPPF – répétition de l'enquête nationale de 2016/2017 et nouvelle détermination des indicateurs
► 22.04.2021	<i>Cadastre RDPPF Express 2021/03</i> 2 ^{ème} consultation relative à l'instruction «Dispositions juridiques, bases légales et informations supplémentaires»

- Mensuration officielle
- Cadastre RDPPF

Ces documents peuvent être téléchargés sur le portail www.cadastral.ch/mo →

Aspects juridiques & publications

ou

www.cadastral.ch/rdppf →

Aspects juridiques & publications

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern

La manifestation d'information publique du 3 novembre 2021 sur le cadastre RDPPF

Cadastre RDPPF
Restrictions de droit public à la propriété foncière

«Le cadastre RDPPF comme organe officiel de publication supplémentaire?», tel est le titre de la manifestation d'information publique de cette année, relative au cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). Elle se déroulera

le mercredi 3 novembre 2021, de 9 h 15 à 16 h

au centre Welle7, Schanzenstrasse 5 à Berne (accès direct depuis la gare)

Les cantons sont libres d'utiliser ou non le cadastre RDPPF comme organe officiel de publication supplémentaire, mais seuls quelques-uns d'entre eux ont recouru à cette possibilité pour l'heure.

La journée d'étude sera largement consacrée à cette question. Des expériences concrètes seront présentées et le guide relatif à une telle utilisation du cadastre sera dévoilé. Un état des lieux des différents travaux en cours sera par ailleurs dressé (introduction, poursuite du développement, campagne d'information) et les résultats de l'évaluation du cadastre RDPPF seront fournis. La Fondation de prévention indiquera ce dont il faut tenir compte pour se protéger des dangers naturels et précisera le rôle joué ici par le cadastre RDPPF. Un riche échange d'expériences sera enfin garanti avec les ateliers (workshops).

Tous les détails relatifs à la manifestation seront disponibles dès le mois de septembre sur www.cadastral.ch/rdppf.

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern
mensuration@swisstopo.ch

Cette formation continue pour les ingénieurs géomètres dans le cadre de leurs obligations professionnelles (art. 22, Ogéom) est recommandée par la Commission fédérale des ingénieurs géomètres

